



Le 16 mars :

Pour une reconnaissance des qualifications des personnels éducatifs et sociaux, exigeons une revalorisation salariale en catégorie A

Dans le cadre de la réforme catégorie B, les organisations syndicales demandent, pour les personnels éducatifs et sociaux, le passage en catégorie A.

Dans le cadre imposé du Nouvel Espace Statutaire (NES) des catégories B, les propositions du Ministère et des employeurs sont inacceptables et s'imposeront aux trois versants de la Fonction Publique. Elles restent très en deçà des exigences de requalification et d'intégration en catégorie A revendiquées par l'ensemble des personnels éducatifs et sociaux.

Le gouvernement impose :

- un cadre d'emploi sur trois grades, avec deux niveaux de recrutement (Bac et bac+2),
- un allongement de carrière (de 22 ans à 33 ans),
- un espace indiciaire masquant une baisse du traitement et des salaires sur l'ensemble de la carrière (jusqu'à 210 euros par mois), et une perte cumulée sur la carrière allant jusqu'à 35 000 Euros !
- un déroulement de carrière bloqué par des ratios et des quotas liés au mérite.

Le CSFPT examinera le 16 mars prochain, les décrets concernant la filière sociale. Les organisations syndicales appellent l'ensemble des personnels éducatifs et sociaux de la Fonction Publique Territoriale, Etat, et Hospitalière à une mobilisation pour exiger l'abandon de ces projets, et la revalorisation en catégorie A des Educateurs Spécialisés, Assistants Sociaux, Conseillères en Economie Sociale et Familiale, Educateurs de jeunes Enfants et en A plus pour l'encadrement.

Les organisations syndicales exigent une grille correspondante à leur qualification et à leur niveau de responsabilité. Seuls le cadre et la grille indiciaire (349 – 783 INM, 379 à 966 indices bruts) répondent à cette revendication.

Les professionnels sociaux et éducatifs sont les acteurs indispensables de la cohésion sociale et absorbent au quotidien les difficultés des publics les plus exclus. S'obstiner et continuer à ne pas répondre aux revendications légitimes serait une marque de mépris pour l'ensemble de ces agents.

Nous sommes un maillon indispensable de la cohésion sociale, mais pas à n'importe quel prix.

Le 16 mars, pour gagner et imposer nos revendications, mobilisons-nous dans chaque département et à Paris devant le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.